



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23
Vote		
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

Séance ordinaire du 20 Juin 2023

L'An deux mil vingt-trois et le vingt du mois de Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de AVENSAN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PASCUAL Laurent, maire en exercice. Les convocations individuelles ont été transmises aux conseillers municipaux le 14 juin 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 15 juin 2023.

Présents : Mmes ARNAUD Patricia, BEGAINT Nathalie, BENTO BERNARDO Amélie, BERTHEUX Caroline, DUCLA Olivia, LAFOURCADE Sonia, LAHAYE Chantal, MECHAIN Orlane, POURTIER Gaëlle, RITTORI Sandrine, VANDERMEERSCH-CAPIET Françoise - M. BAUDIN Patrick, CASTEX Patrice, DEDIEU-BENOIT Philippe, DUMORA Olivier, ELOI Damien, HOSTEIN Patrick, NURBEL Patrick, PASCUAL Laurent, RITTORI Tony.

Excusés : Mme TRIVES Christine, M. COLIN Stéphane, SPIAGGIA Ludovic

Procuration : Mme TRIVES Christine à M. HOSTEIN Patrick, M. COLIN Stéphane à M. PASCUAL Laurent, M. SPIAGGIA Ludovic à Mme POURTIER Gaëlle.

Le quorum ayant été atteint, le président a ouvert la séance à 19H00. Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme MECHAIN Orlane a été désignée secrétaire de séance.

2023/06/48 – Election des membres du CCAS

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,
Vu les articles R. 123-8, R. 123-10 et R. 123-15 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu la délibération du conseil municipal fixant à 10 le nombre d'administrateurs du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) ;
Il est procédé à la désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S. par vote à main levée, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

- Résultat du vote :
Liste des candidats Liste de Mme BEGAINT
Nombre de votants 23
Nombre de bulletins 23
Bulletins blancs 0
Bulletins nuls 0
Suffrages valablement exprimés 23
Répartition des sièges : Liste de Mme BEGAINT - 5 sièges

Sont donc élus pour siéger au conseil d'administration du C.C.A.S. :

- Madame BEGAINT Nathalie
- Madame MECHAIN Orlane
- Madame LAHAYE Chantal
- Madame RITTORI Sandrine
- Monsieur NURBEL Patrick

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme :
En mairie le 21/06/2023

Le Maire
Laurent PASCUAL

La secrétaire de séance,
Orlane MECHAIN